

UEFA

RAPPORT FINANCIER 2019/20 | ANNEXE



TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2020

Compte de résultats consolidé	2
Bilan consolidé	3
Tableau des flux de trésorerie consolidé	4
Tableau des mouvements des réserves consolidé	5
Notes aux états financiers consolidés	6
Méthodes comptables	6
Notes et explications sur le compte de résultats consolidé	15
1. Droits médias	15
2. Droits commerciaux	15
3. Billetterie	15
4. Hospitalité	16
5. Autres recettes	16
6. Distribution aux équipes participantes	16
7. Contributions versées aux associations	16
8. Dépenses liées aux événements	17
9. Arbitres et commissaires de match	17
10. Technologie de la communication et de l'information	18
11. Salaires et avantages du personnel	18
12. Autres dépenses	19
13. Versements de solidarité	19
14. Produits financiers	20
15. Coûts financiers	20
Notes et explications sur le bilan consolidé	21
16. Trésorerie et équivalents	21
17. Autres actifs financiers	21
18. Créances	22
19. Charges constatées d'avance et produits à encaisser	23
20. Coûts de compétition différés	23
21. Immobilisations corporelles et incorporelles	24
22. Dettes	25
23. Charges à payer et produits constatés d'avance	26
24. Provisions	27
Autres notes aux états financiers consolidés	28
Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	30
Compte de résultats de l'UEFA	32
Bilan de l'UEFA	33
Tableau résumé des flux de trésorerie de l'UEFA	34
Notes aux états financiers de l'UEFA	35
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'UEFA	38

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

	Notes	2019/20 € 000	2018/19 € 000
Droits médias	1	2 593 292	3 309 393
Droits commerciaux	2	417 811	478 012
Recettes des droits		3 011 103	3 787 405
Billetterie	3	3 528	26 877
Hospitalité	4	256	23 398
Autres recettes	5	23 351	19 511
Total recettes		3 038 238	3 857 191
Distribution aux équipes participantes	6	-2 417 441	-3 093 056
Contributions versées aux associations	7	-35 649	-46 837
Dépenses liées aux événements	8	-181 338	-239 746
Arbitres et commissaires de match	9	-37 379	-39 628
Technologie de la communication et de l'information	10	-53 581	-49 811
Salaires et avantages du personnel	11	-95 360	-99 743
Amortissements	21	-9 309	-8 993
Autres dépenses	12	-51 154	-60 740
Total dépenses		-2 881 211	-3 638 554
Résultat d'exploitation avant versements de solidarité		157 027	218 637
Versements de solidarité	13	-242 805	-275 214
Résultat d'exploitation		-85 778	-56 577
Produits financiers	14	16 859	12 495
Coûts financiers	15	-4 050	-1 602
Impôts		-967	-704
Résultat net de l'exercice		-73 936	-46 388

BILAN CONSOLIDÉ

		30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
Actifs	Notes		
Trésorerie et équivalents	16	732 496	408 970
Autres actifs financiers	17	743 858	719 015
Créances	18	442 240	103 798
Charges constatées d'avance et produits à encaisser	19	75 102	47 573
Coûts de compétition différés	20	1 050 582	496 944
Actifs courants		3 044 278	1 776 300
Coûts de compétition différés	20	4 601	474
Immobilisations corporelles	21	98 749	101 011
Immobilisations incorporelles	21	17 944	14 578
Autres actifs financiers	17	632 981	628 053
Actifs non courants		754 275	744 116
Total actifs		3 798 553	2 520 416
Passifs et réserves			
Dettes	22	530 777	589 226
Charges à payer et produits constatés d'avance	23	2 383 248	1 015 535
Passifs d'impôt courants		179	0
Provisions	24	115 650	207 118
Passifs courants		3 029 854	1 811 879
Produits constatés d'avance	23	267 857	131 759
Provisions	24	0	2 000
Passifs non courants		267 857	133 759
Passifs		3 297 711	1 945 638
Réserves non affectées		500 000	500 000
Résultat reporté		74 778	121 166
Résultat net de l'exercice		-73 936	-46 388
Réserves		500 842	574 778
Total passifs et réserves		3 798 553	2 520 416

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	2019/20 € 000	2018/19 € 000
Solde d'ouverture: trésorerie et équivalents	408 970	577 624
Différence nette de cours de change	4 110	2 023
Solde de clôture: trésorerie et équivalents	732 496	408 970
Variation du poste Trésorerie et équivalents nets	319 416	-170 677
Résultat d'exploitation avant versements de solidarité	157 027	218 637
Versements de solidarité	-242 805	-275 214
Produits financiers	12 651	6 983
Coûts financiers	-8 159	-3 623
Impôts payés	-304	-962
Amortissements	9 309	8 993
Mouvements nets des provisions	-93 468	-87 820
Sous-total	-165 749	-133 006
Variation des créances	-338 442	-44 810
Variation des charges constatées d'avance et produits à encaisser	-28 281	-19 868
Variation des coûts de compétition différés	-557 765	127 845
Variation des dettes	-58 449	-105 336
Variation des charges à payer et produits constatés d'avance	1 503 811	-217 934
Variation des passifs d'impôt courants	-485	-109
Variation nette du fonds de roulement	520 389	-260 212
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	354 640	-393 218
Variation des autres actifs financiers courants	-19 883	233 078
Variation des prêts	-22 569	-15 328
Variation des titres de placement à long terme	17 641	13 578
Dépenses d'investissement en matériel informatique	-1 034	-1 335
Dépenses d'investissement en équipements de bureau	-783	-213
Dépenses d'investissement en terrains et bâtiments	-1 156	-2 800
Dépenses d'investissement en immobilisations incorporelles	-7 440	-4 439
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-35 224	222 541
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	0	0
Variation du poste Trésorerie et équivalents nets	319 416	-170 677

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES RÉSERVES CONSOLIDÉ

Réserves attribuables aux associations membres

€ 000	Réserves non affectées	Résultat reporté et résultat net de l'exercice	Réserves
Total au 30.06.2018	500 000	121 166	621 166
Résultat net pour 2018/19		-46 388	-46 388
Total au 30.06.2019	500 000	74 778	574 778
Résultat net pour 2019/20		-73 936	-73 936
Total au 30.06.2020	500 000	842	500 842

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Méthodes comptables

a) Informations générales

L'Union des Associations Européennes de Football (ci-après l'«UEFA») est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse. Composée de 55 associations nationales au 30 juin 2020, l'UEFA est une confédération reconnue par la FIFA.

Les principaux objectifs de l'UEFA, tels qu'ils figurent à l'article 2 des *Statuts de l'UEFA*, sont:

- de traiter toutes les questions qui concernent le football européen;
- de promouvoir le football en Europe dans un esprit de paix, de compréhension et de fair-play, sans aucune discrimination fondée sur la politique, le sexe, la religion, la race ou sur toute autre raison;
- de surveiller et contrôler le développement du football en Europe sous toutes ses formes;
- de préparer et d'organiser des compétitions internationales et des tournois internationaux de football sous toutes ses formes au niveau européen, dans le respect de la santé des joueurs;
- d'empêcher que des méthodes ou pratiques ne mettent en danger la régularité des matches ou des compétitions ou ne donnent lieu à des abus dans le football;
- de promouvoir et protéger les normes éthiques et la bonne gouvernance dans le football européen;
- d'assurer que les valeurs sportives priment toujours les intérêts commerciaux;
- de redistribuer les recettes provenant du football conformément au principe de solidarité et de soutenir le réinvestissement en faveur de tous les niveaux et secteurs du football, en particulier du football de base.

b) Base pour l'établissement des états financiers

Les états financiers consolidés de l'UEFA et de ses filiales (ci-après le «groupe») sont présentés en euros (€/EUR), qui est la monnaie du principal environnement économique dans lequel le groupe opère.

Les transactions en monnaies étrangères sont incluses conformément aux méthodes décrites à la lettre d) (Monnaies étrangères).

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au *Code des obligations suisse*, aux règlements et *Statuts de l'UEFA* et aux méthodes comptables décrites ci-après. Ils ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et selon le principe du coût historique.

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés dans un but de comparaison et de plus grande transparence.

c) Base de consolidation

Nom	Pays de constitution	Méthode de consolidation	Capital social	Propriété	
				30 juin 2020	30 juin 2019
Union des Associations Européennes de Football	Suisse	Entièrement consolidée	Société mère ultime		
UEFA Events SA	Suisse	Entièrement consolidée	CHF 4 000 000	100%	100%
UEFA Club Competitions SA	Suisse	Entièrement consolidée	CHF 100 000	99,9%	99,9%
EURO 2016 SAS (en liquidation)	France	Entièrement consolidée	EUR 50 000	95%	95%

Les états financiers consolidés du groupe incorporent les états financiers de l'UEFA et des entités juridiques contrôlées par l'UEFA.

L'UEFA exerce le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, la politique financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages économiques de ses activités. C'est le cas lorsque l'UEFA détient plus de 50% des droits de vote. Les entités consolidées sont indiquées dans le tableau ci-avant.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. En cas de nécessité, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'adapter les méthodes comptables appliquées à celles utilisées par le groupe. Les fonds propres et le bénéfice attribuables aux intérêts minoritaires sont non significatifs.

La valeur comptable des participations a été déduite de la quote-part dans l'actif net des sociétés, évaluée à la date de l'acquisition ou de la création. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition ou la création de filiales par le groupe.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les profits et pertes non réalisés, résultant de transactions entre sociétés du groupe, ne sont pas pris en compte lors de l'établissement des états financiers consolidés.

d) Monnaies étrangères

Les livres de l'UEFA et de ses filiales sont tenus en euros. Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change quotidien en vigueur aux dates des transactions.

Les différences de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion aux taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconnus au compte de résultats. Les gains nets non réalisés sur la conversion des actifs et les passifs monétaires non courants sont différés au bilan au moyen d'une charge correspondante constatée dans le compte de résultats, sous Produits financiers.

Les taux de change utilisés sont les suivants:

Monnaie	30 juin 2020	Moyenne pour 2019/20	30 juin 2019	Moyenne pour 2018/19
EUR/CHF	1,0695	1,0804	1,1093	1,1353
EUR/GBP	0,9134	0,8781	0,8971	0,8820
EUR/USD	1,1242	1,1051	1,1366	1,1418

e) Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé présente la structure suivante:

- Recettes
- Dépenses
- Versements de solidarité
- Produits et coûts financiers
- Impôts

Les dépenses sont liées à l'organisation des compétitions par le groupe ainsi qu'aux activités de l'Administration de l'UEFA. À des fins comptables, les compétitions de l'UEFA sont divisées en trois catégories, comme suit:

- les compétitions disputées annuellement, telles que l'UEFA Champions League et le Championnat d'Europe des moins de 19 ans de l'UEFA;
- les phases finales disputées tous les deux ou quatre ans, comme la phase finale du Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA et la phase finale du Championnat d'Europe de football de l'UEFA (EURO de l'UEFA);
- les compétitions de qualification européennes (European Qualifiers) pour l'EURO de l'UEFA et pour la Coupe du monde de la FIFA, disputées sur deux saisons, l'UEFA Nations League et les matches amicaux.

f) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées dans la mesure où il est probable que le groupe en tirera des avantages économiques et que ces recettes peuvent être évaluées de façon fiable.

Les recettes liées au football se composent essentiellement des éléments suivants:

- Droits médias (p. ex. diffusion, transmission par satellite et services unilatéraux, à savoir services supplémentaires fournis aux diffuseurs, tels que séquences de caméras, commentaires et positions au bord du terrain)
- Droits de retransmission (p. ex. droits médias et services unilatéraux)
- Droits commerciaux (p. ex. sponsoring, licensing et prestations en nature)
- Billetterie

- Hospitalité
- Autres recettes (p. ex. amendes, programme Forward de la FIFA, frais d'adhésion et droits d'entrée ainsi que recettes non liées au football)

Les recettes liées aux compétitions définies à la lettre e) (Compte de résultats) sont comptabilisées comme suit:

- Pour les compétitions disputées annuellement, les recettes sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la grande majorité des matches de la compétition sont joués. Si la compétition est disputée en partie lors de la période suivante, les recettes sont entièrement comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a commencé, en appliquant le principe de la primauté de la substance sur la forme, afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'avoir une vision complète du résultat financier de la compétition.
- Pour les phases finales disputées tous les deux ou quatre ans, les recettes sont différées et comptabilisées au compte de résultats lorsque la grande majorité des matches du tournoi sont joués. Si la compétition est disputée en partie lors de la période suivante, les recettes sont entièrement comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a commencé, en appliquant le principe de la primauté de la substance sur la forme, afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'avoir une vision complète du résultat financier de la compétition.
- Pour les European Qualifiers pour l'EURO de l'UEFA et pour la Coupe du monde de la FIFA, disputés sur deux saisons, l'UEFA Nations League et les matches amicaux: la totalité des recettes sera comptabilisée au compte de résultats en fonction du nombre de matches disputés (méthode comptable du pourcentage d'achèvement).

Les paiements reçus d'avance par l'UEFA avant la date de comptabilisation des recettes sont différés dans le bilan, car ils pourraient être remboursables, entièrement ou en partie, aux partenaires de l'UEFA et aux supporters jusqu'à l'achèvement de la compétition en question. Les intérêts créanciers sur les acomptes reçus sont au bénéfice de l'UEFA et sont comptabilisés au titre de produits financiers.

Les recettes différées cumulées sont présentées au bilan sous les Produits constatés d'avance. Les recettes différées relatives aux compétitions disputées dans plus de 12 mois sont présentées sous Passifs non courants.

Même s'il ne s'agit pas de transactions financières, l'UEFA fait apparaître dans le compte de résultats les produits des prestations en nature provenant des contrats commerciaux (p. ex. vêtements de sport, équipements techniques, boissons et transport) sous Recettes des droits commerciaux et les charges des prestations en nature sous Autres dépenses liées aux événements.

g) Dépenses

Le poste Total dépenses présente les sorties brutes d'avantages économiques résultant de l'activité ordinaire d'organisation d'un événement ainsi que des activités de l'Administration de l'UEFA.

Ce poste se compose essentiellement des éléments suivants:

- Distribution aux équipes participantes (clubs et associations)
- Contributions versées aux associations (associations membres et autres confédérations)
- Dépenses liées aux événements (dépenses directes liées aux événements, retransmission et médias, marketing, promotion, publications, hospitalité, autres dépenses liées aux événements)
- Arbitres et commissaires de match (honoraires, voyages et hébergement)
- Technologie de la communication et de l'information
- Salaires et avantages du personnel
- Amortissement des actifs non courants
- Autres dépenses (voyages, hébergement et indemnités journalières, consultance et services juridiques, traductions externes et interprètes, frais de fonctionnement, entretien des bâtiments et sécurité)

Les dépenses liées aux compétitions disputées annuellement telles qu'elles ont été définies à la lettre e) (Compte de résultats) sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle ont lieu les matches ou événements relatifs à une compétition donnée.

Les dépenses liées aux compétitions futures sont différées, puis comptabilisées au compte de résultats lorsque la grande majorité des matches de la phase finale sont joués ou, pour les European Qualifiers, l'UEFA Nations League

et les matches amicaux, en fonction du nombre de matches disputés au cours de la saison correspondante (méthode comptable du pourcentage d'achèvement).

Les charges différées cumulées sont présentées au bilan sous Coûts de compétition différés. Les charges différées relatives aux compétitions étant disputées dans plus de 12 mois sont présentées sous Actifs non courants.

h) Salaires et avantages du personnel

Des prestations de retraite réglementaires sont fournies dans les pays dans lesquels le groupe opère. Les paiements faits à des plans de retraite réglementaires sont comptabilisés au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le groupe a en outre créé un plan de prévoyance professionnelle à primauté de cotisations pour tous ses employés des entités suisses. Ce plan couvre aussi les risques de décès prématuré et d'incapacité de gain au moyen de contrats d'assurance. Ce plan de prévoyance professionnelle est financé par les cotisations des employés et des entités du groupe concernées (employeur). Par conséquent, ce plan est comptabilisé comme un régime à primauté de cotisations, et les paiements correspondants sont comptabilisés en dépenses au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les salaires et les avantages sociaux du personnel temporaire sont payés par l'intermédiaire d'agences de placement.

Les salaires et avantages du personnel comprennent également les rémunérations pour les membres actifs du Comité exécutif de l'UEFA ainsi que les indemnités après mandat pour les anciens membres de longue date. Conformément au droit suisse, ces paiements sont soumis à l'impôt à la source.

i) Leasing

Les contrats de leasing dans le cadre desquels le groupe ne conserve pas l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont définis comme des contrats de leasing d'exploitation. Les paiements au titre de leasings d'exploitation sont comptabilisés en dépenses sur une base linéaire pendant toute la durée contractuelle.

Il n'existe pas d'actifs acquis dans le cadre de contrats de leasing financier.

j) Versements de solidarité

Solidarité

Les versements de solidarité sont comptabilisés en dépenses une fois que les recettes les finançant sont garanties, à savoir quand les recettes de la compétition correspondante sont comptabilisées. L'UEFA effectue des versements de solidarité à l'intention des associations et des clubs pour leurs activités respectives, comme prévu dans les règlements correspondants.

Le programme de solidarité est financé à partir de deux sources différentes de recettes nettes et comprend les versements suivants :

- À partir des produits de l'EURO de l'UEFA :
 1. versements aux associations membres dans le cadre du programme HatTrick, pour financer des projets d'investissement portant notamment sur le développement des infrastructures et sur les rénovations, pour cofinancer les activités ordinaires et pour offrir des paiements incitatifs (p. ex. participation à des compétitions non-élite, Convention concernant l'arbitrage, Convention des entraîneurs, procédure d'octroi de licence aux clubs);
 2. versements aux associations membres pour des projets extraordinaires, après approbation de la Commission des finances;
 3. versements aux clubs ayant contribué à la réussite du Championnat d'Europe de football de l'UEFA par le biais de la participation de certains de leurs joueurs.

- À partir des produits des principales compétitions interclubs de l'UEFA :

1. UEFA Champions League/UEFA Europa League: versements aux clubs éliminés au cours des premiers tours de ces deux compétitions interclubs;
2. UEFA Champions League: versements aux clubs non participants, les paiements étant coordonnés et effectués par les ligues, et affectés à des activités de développement des juniors dans le football professionnel. Les versements sont coordonnés par les associations membres dans les pays sans ligue professionnelle;
3. UEFA Champions League: subvention croisée destinée aux associations membres, pour cofinancer le programme HatTrick.

Dons

L'UEFA verse des dons aux associations en détresse ainsi qu'à d'autres organisations non gouvernementales, y compris la Fondation UEFA pour l'enfance, sur la base d'une structure de portefeuille approuvée. Les dépenses sont comptabilisées au compte de résultats selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois la communication externe réalisée.

k) Produits et coûts financiers

Les postes Produits financiers et Coûts financiers comprennent les éléments suivants :

- les Produits financiers recouvrent les intérêts générés par les actifs portant intérêt, les gains sur la juste valeur des titres négociables ainsi que les gains de change réalisés et non réalisés provenant des activités opérationnelles et d'investissement;
- les Coûts financiers sont composés des pertes sur la juste valeur des titres négociables, des pertes de change réalisées et non réalisées provenant des activités opérationnelles et de financement, ainsi que des coûts de la gestion du portefeuille et des frais bancaires.

l) Activités de couverture

Les instruments financiers détenus à des fins de couverture sont comptabilisés à leur date d'exercice en compensation du poste de l'élément sous-jacent.

À la date de clôture, la valeur non réalisée des instruments détenus à des fins de couverture ouverts est présentée dans les autres notes aux états financiers.

m) Impôts

L'UEFA est imposée en tant qu'entreprise en Suisse conformément à un accord fiscal applicable aux organisations sportives internationales domiciliées dans le canton de Vaud. Ses filiales en Suisse sont imposées conformément à la réglementation et aux décisions applicables aux sociétés de services. Ses filiales à l'étranger sont imposées conformément à la réglementation locale.

Les impôts inscrits au compte de résultats comprennent la somme des impôts courants de l'exercice.

Les impôts courants sont les impôts dus au titre du résultat imposable de l'exercice sur la base des taux d'imposition ordinaires applicables, selon le cas, à une association ou à une société.

n) Trésorerie et équivalents

Le poste Trésorerie et équivalents comprend les éléments suivants :

- les espèces
- les avoirs bancaires
- les dépôts bancaires à vue
- les autres placements à court terme très liquides et facilement convertibles, assortis d'échéances initiales inférieures à trois mois

Les espèces en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires dont les contrats ont été conclus dans ces monnaies. De ce fait, le groupe couvre de façon naturelle son exposition au risque de change en essayant de faire concorder son portefeuille d'espèces en devises avec ses passifs en monnaies étrangères.

o) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan en fonction des principes suivants lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Créances et prêts

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur, qui correspond au montant facturé, moins toute déduction. Les prêts et les autres créances sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

Les créances et les prêts dont les dates d'échéance sont inférieures à douze mois apparaissent sous Actifs courants, et ceux dont les dates d'échéance sont supérieures à douze mois apparaissent sous Actifs non courants.

Dépôts en banque à terme et titres négociables

Les dépôts en banque à terme jusqu'à douze mois, les titres négociables facilement convertibles en espèces, les obligations d'entreprise, les bons à moyen terme négociables (medium-term notes) et les titres commerciaux européens (European Commercial Papers) sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de la transaction, qui correspond à la date à laquelle le groupe s'engage à acheter ou à vendre ces instruments financiers. Ils sont initialement enregistrés au bilan à leur juste valeur, qui correspond au prix de la transaction. Ils sont ensuite évalués sur la base du portefeuille à leur coût amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation. La juste valeur de ces instruments est indiquée dans les notes et explications sur le bilan.

Titres de placement à long terme

L'achat ou la vente de titres de placement à long terme sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le groupe s'engage à acheter ou à vendre ces titres. L'UEFA acquiert exclusivement des produits émis par des institutions réputées avec une bonne notation et dont le remboursement à terme est garanti au minimum à hauteur du capital investi.

Ces produits détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale, qui est équivalente au capital garanti. La juste valeur de ces actifs est indiquée dans les notes et explications sur le bilan.

p) Immobilisations corporelles et incorporelles

Actif	Durée d'amortissement
Terrains	Pas d'amortissement
Bâtiments: constructions	40 ans
Bâtiments: rénovations	Entre 10 et 20 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement de bureau	Entre 3 et 5 ans
Immobilisations incorporelles	Entre 3 et 6 ans

Les méthodes comptables appliquées par le groupe à ses immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivantes:

- Immobilisations corporelles: les terrains, bâtiments, terrains de jeu, ainsi que l'équipement de bureau et le matériel informatique sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement si elles accroissent les avantages économiques futurs associés à cet actif.
- Immobilisations incorporelles: les logiciels informatiques et les autres immobilisations incorporelles sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés.

Toutes les autres dépenses, ainsi que les coûts de réparation et de maintenance, sont comptabilisés dans le compte de résultats quand ils sont encourus.

L'amortissement des actifs est calculé en appliquant le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui est indiquée dans le tableau ci-dessus pour les principales catégories.

Tout profit résultant de la cession d'un actif est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé dans le compte de résultats.

q) Dettes

Les dettes ne portent pas intérêt et sont inscrites à leur valeur nominale. Les dettes envers les associations sont également enregistrées dans les dettes au bilan et se présentent principalement sous la forme de comptes courants ne portant pas intérêt en faveur et à la

disposition des associations membres de l'UEFA. L'EURO Pool est constitué à partir des produits des phases finales du Championnat d'Europe, en vue de financer les projets et les versements de solidarité futurs en faveur du football européen.

r) Provisions

Le groupe enregistre des provisions dans les situations suivantes:

- lorsqu'il a une obligation juridique ou implicite de satisfaire à une réclamation et s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire;
- lorsqu'un risque existe à la date de clôture: la provision pour risque correspondante est ajustée en fin d'exercice sur la base d'une analyse interne, de manière à couvrir l'exposition au risque du groupe;
- lorsque des projets spéciaux imminents, approuvés avant la date de clôture, ont déjà démarré: l'année/les années suivante(s), les coûts relatifs à de tels projets sont inclus dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus; toutefois, une reprise de provision d'un montant équivalent est comptabilisée dans le même exercice.

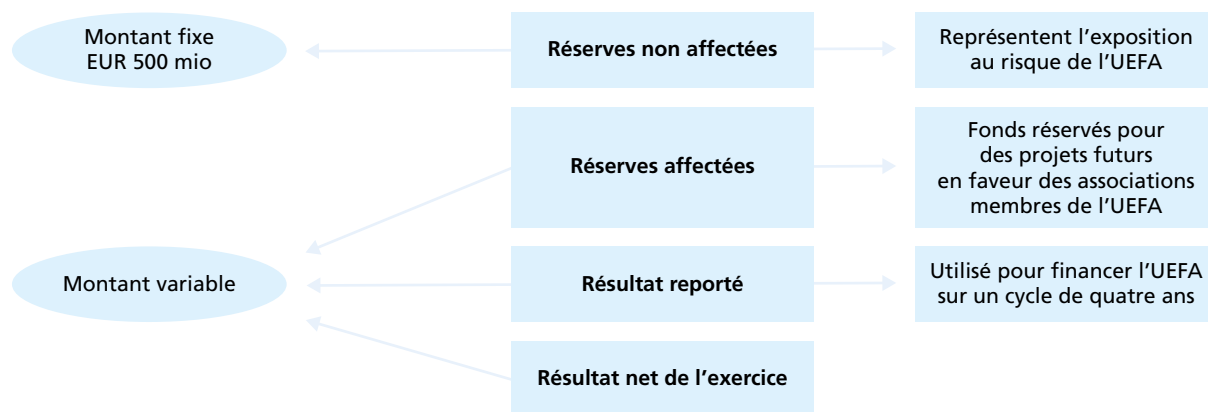
À la lettre r) (Provisions) figure notamment la provision issue des résultats du dernier EURO et destinée à financer le programme HatTrick, comme défini à la lettre j) (Versements de solidarité). Les montants sont reclassés comme dettes dès que l'association nationale remplit les exigences lui donnant droit au versement. Mise en place en faveur de toutes les associations membres, cette provision est destinée à cofinancer leurs tâches ordinaires et à financer des dépenses d'investissement, des équipements et d'autres investissements essentiels à leurs activités. L'ensemble du programme HatTrick

a été approuvé par le Comité exécutif de l'UEFA et entériné par le Congrès de l'UEFA. La Commission HatTrick est responsable de l'approbation et du suivi des projets individuels au niveau des associations, sur la base du *Règlement HatTrick de l'UEFA*. L'UEFA a défini quelle partie du programme est financée par l'EURO et quelle partie par l'UEFA Champions League. Les dépenses liées à chaque partie du programme sont comptabilisées ainsi simultanément à l'enregistrement des recettes de la compétition finançant ce programme.

Outre le programme HatTrick, l'UEFA Champions League Pool est mis à la disposition des clubs non participants, afin de soutenir les activités de développement des juniors dans le football professionnel. À cet effet, les ligues (ou les associations elles-mêmes en l'absence de ligues) doivent présenter à l'UEFA un plan d'utilisation de ces fonds. Une fois ce plan approuvé, le montant disponible est transféré dans les Dettes.

s) Réserves

Les réserves de l'UEFA comprennent les éléments suivants :



Cette manière de présenter les réserves consolidées a été appliquée rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2011 et entérinée par le Congrès de l'UEFA 2012 à Istanbul, notamment la création de réserves non affectées avec un montant fixe reflétant l'exposition au risque de l'UEFA. L'exposition actuelle est évaluée à EUR 500 millions.

t) Gestion des risques

Les activités du groupe l'exposent à toute une variété de risques financiers (principalement le risque de change) et non financiers. Le programme global de gestion des risques du groupe met l'accent également sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de réduire au maximum les répercussions négatives potentielles sur la performance financière du groupe.

Des analyses de risques sont effectuées et permettent de définir les exigences minimales en matière de réserves de l'UEFA. Ces analyses font partie intégrante des prévisions financières stratégiques de l'UEFA.

Les actifs financiers sont surveillés mensuellement, conformément à la politique d'investissement définie à la lettre u) (Politique d'investissement), avec l'aide de la Commission des finances et d'experts, notamment un panel investissement et les banques de conseil de l'UEFA.

Risque de change

L'UEFA encourt un risque de change principalement en rapport avec ses futures rentrées d'argent provenant de recettes exprimées dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de base pour les sorties d'argent telles que la distribution aux équipes participantes, les dépenses liées aux événements, les projets de développement et les versements de solidarité. Les principales monnaies exposées à un risque de change sont le franc suisse, la livre sterling et le dollar US.

Politique de change

Les actifs financiers en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires dont les contrats ont été conclus en monnaies étrangères. De ce fait, le groupe couvre de façon naturelle son exposition au risque de change en essayant de faire concorder son portefeuille de devises avec ses passifs en monnaies étrangères.

Si des risques de change additionnels se présentent, les paiements reçus dans des monnaies autres que l'euro et le franc suisse sont convertis au cours spot du jour de leur réception. Pour permettre un effet de lissage, des dates de paiement échelonnées sont convenues

avec les partenaires de l'UEFA pendant la durée de vie de leurs contrats. Une conversion à différentes dates bien réparties sur la durée de vie des contrats de l'UEFA permet de réaliser les meilleurs résultats possibles et d'atténuer le risque lié à la prise de décisions difficiles ayant un impact sur une trop longue période.

Cependant, dans le cas des principales compétitions de l'UEFA, des contrats de couverture peuvent être conclus pour limiter le risque de change en relation avec la distribution aux clubs. Les activités de couverture sont comptabilisées conformément aux méthodes décrites à la lettre l).

COVID-19

La direction de l'UEFA a évalué les risques financiers associés à la pandémie. Le risque que de futures compétitions se jouent en présence d'un nombre limité de spectateurs ou soient annulées pourrait entraîner une baisse significative des recettes, car des remboursements importants devraient alors être effectués aux partenaires liés au football et aux détenteurs de billets. La distribution et les versements de solidarité correspondants pourraient être réduits en conséquence afin de garantir la continuité de l'activité de l'UEFA.

u) Politique d'investissement

La sécurité est la première priorité et le principe directeur pour la gestion des actifs financiers de l'UEFA. La diversification entre différentes classes d'actifs et auprès d'un nombre optimal de contreparties disposant des meilleures notations est considérée comme le moyen le plus important et le plus efficace pour préserver au mieux les actifs de l'UEFA. En matière de titres à long terme, l'UEFA investit dans des produits structurés disposant d'une protection intégrale (à 100%) et inconditionnelle du capital.

La deuxième priorité est de faire en sorte que la liquidité journalière des fonds prenne en compte les distributions et les versements de solidarité, ainsi que les importantes dépenses d'investissement et les activités journalières de l'Administration de l'UEFA.

La troisième priorité est le retour sur investissement.

Notes et explications sur le compte de résultats consolidé

2019/20
€ 000

2018/19
€ 000

Cette section fournit en détail les postes les plus importants du compte de résultats consolidé, établi conformément aux méthodes comptables décrites dans le présent rapport.

1. Droits médias

EURO de l'UEFA	0	0
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	271 163	578 897
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	2 051 351	2 406 971
UEFA Europa League	267 399	309 117
Autres compétitions	3 379	14 408
Total	2 593 292	3 309 393

Les recettes provenant d'autres compétitions incluent les compétitions féminines, des M21, juniors, amateurs et de futsal et peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre, étant donné que certaines compétitions ne sont pas organisées chaque année.

En 2019/20, les recettes ont baissé en raison de la réduction du nombre de matches de compétitions interclubs et du report de l'UEFA EURO 2020 à 2021 du fait de la pandémie.

Les remarques ci-dessus s'appliquent également aux droits commerciaux.

2. Droits commerciaux

EURO de l'UEFA	0	85
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	8 161	18 383
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	363 589	409 437
UEFA Europa League	44 053	48 887
Autres compétitions et activités	2 008	1 220
Total	417 811	478 012

3. Billetterie

EURO de l'UEFA	0	0
Phase finale de l'UEFA Nations League	0	6 122
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	3 528	15 920
UEFA Europa League	0	4 108
Autres compétitions	0	727
Total	3 528	26 877

La baisse des recettes de billetterie en 2019/20 est due au déroulement des finales des compétitions interclubs à huis clos.

Le commentaire ci-dessus s'applique également à l'hospitalité.

	2019/20 € 000	2018/19 € 000
4. Hospitalité		
EURO de l'UEFA	0	0
Phase finale de l'UEFA Nations League	0	1 032
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	256	20 805
UEFA Europa League	0	1 561
Total	256	23 398
5. Autres recettes		
Amendes	9 608	9 858
Programme Forward de la FIFA	10 947	8 261
Cotisations et droits d'inscription aux compétitions	11	11
Autres recettes liées au football	1 158	344
Autres recettes non liées au football	1 627	1 037
Total	23 351	19 511
<p>Les recettes des amendes sont utilisées pour financer divers projets de responsabilité sociale, les instances disciplinaires de l'UEFA et les projets d'intégrité.</p> <p>Les recettes non liées au football incluent les indemnités et concessions, la vente des programmes de matches ainsi que la revente d'équipements.</p>		
6. Distribution aux équipes participantes		
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux (associations)	278 363	551 555
UEFA Champions League (clubs)	1 646 378	1 968 914
UEFA Europa League (clubs)	478 595	559 214
Super Coupe de l'UEFA (clubs)	8 000	8 000
UEFA Women's Champions League (clubs)	5 600	1 310
Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA (associations)	0	4 000
Autres compétitions	505	63
Total	2 417 441	3 093 056
7. Contributions versées aux associations		
Contribution aux frais de la compétition (pour les associations organisatrices ou participantes des compétitions de l'UEFA)	21 394	31 657
Contribution aux frais de voyage des équipes	7 887	10 540
Programme des groupes d'étude	599	887
Contributions aux autres confédérations	3 432	1 806
Autres contributions	2 337	1 947
Total	35 649	46 837

	2019/20 € 000	2018/19 € 000
8. Dépenses liées aux événements		
Dépenses directes liées aux événements	33 143	42 771
Retransmission et médias	37 111	47 941
Marketing	80 515	97 968
Promotion	2 741	5 520
Publications	1 484	1 498
Hospitalité	5 454	14 527
Autres dépenses liées aux événements	20 890	29 521
Total	181 338	239 746

Les Dépenses directes liées aux événements incluent notamment les contributions versées aux organisateurs locaux, la location du stade et les infrastructures, la sécurité, la gestion du site, le matériel lié à l'événement ainsi que la production et la mise en place de la signalétique.

La rubrique Retransmission et médias comprend les frais liés à la production des contenus TV (y compris numériques) et au tournage des matches et des tirages au sort pour lesquels l'UEFA est responsable de la production du signal TV. Elle inclut aussi les dépenses relatives aux services graphiques et d'information, aux responsables et à la supervision des médias ainsi qu'aux services aux diffuseurs, pour les principales compétitions interclubs de l'UEFA et pour les autres compétitions télévisées de l'UEFA.

Les commissions de vente ainsi que les dépenses liées aux appels d'offres, aux programmes de recherche et de surveillance, au branding et à la protection des droits figurent sous Marketing.

La Promotion inclut les dépenses pour la création des mascottes, les cadeaux, la production de musiques et la promotion de l'événement (p. ex. zones des supporters et festivals).

L'Hospitalité se réfère à la restauration, à la décoration, à la signalétique ainsi qu'à tous les autres services mis à la disposition des entreprises invitées, des sponsors et des officiels lors des matches et ce, de manière plus significative sur les sites des finales des compétitions interclubs ainsi que des compétitions pour équipes nationales.

Enfin, les Autres dépenses liées aux événements comprennent la logistique des événements, les trophées, les médailles et les autres distinctions, les uniformes, les prestations en nature, les TVA étrangères non récupérables ainsi que les assurances liées à l'événement.

Une répartition par compétition n'est pas pertinente, car les Dépenses liées aux événements concernent non seulement les compétitions, mais également d'autres événements et conférences, et comprennent même les frais de gouvernance (par exemple publications, cadeaux et locaux de réunion).

9. Arbitres et commissaires de match

Arbitres	22 056	23 471
Contributions versées aux associations pour les coûts liés à l'arbitrage	5 000	5 078
Délégués et directeurs de site	8 320	8 808
Contrôles antidopage	1 822	2 095
Assurances pour les arbitres et les commissaires de match	181	176
Total	37 379	39 628

Ce total comprend toutes les dépenses liées aux arbitres et aux commissaires de match telles qu'honoraires, voyages, hébergement et indemnités journalières.

Répartition par compétition:

EURO de l'UEFA	0	0
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	3 532	5 356

	2019/20 € 000	2018/19 € 000
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	10 882	11 072
UEFA Europa League	10 566	11 620
Autres compétitions	12 399	11 580
Total	37 379	39 628

10. Technologie de la communication et de l'information

Solutions informatiques	49 708	42 323
Production Web	3 873	7 488
Total	53 581	49 811

La rubrique Solutions informatiques comprend le matériel informatique, le stockage de données, les réseaux, les centres d'assistance et les logiciels d'entreprise (p. ex. FAME, ERP) qui permettent à l'utilisateur de créer, de consulter, de stocker et de transmettre des informations.

Le total sous Production Web se réfère aux coûts directement liés aux sites Web de l'UEFA.

Le total dans le tableau ne comprend pas les investissements ICT capitalisés, ni les frais de personnel, de voyage et de fonctionnement.

11. Salaires et avantages du personnel

Salaires et charges sociales	127 086	108 770
Personnel temporaire d'agences	1 680	2 381
Sous-total: dépenses annuelles	128 766	111 151
Frais de personnel différés	-39 376	-17 928
Sous-total: porté en déduction des comptes annuels	89 390	93 223
Autres frais de personnel	1 940	2 325
Rémunération du Comité exécutif	4 030	4 195
Total	95 360	99 743

Les principes comptables sont expliqués en détails à la lettre h) (Salaires et avantages du personnel).

Les salaires des employés et les bénéfices découlant directement de l'UEFA EURO 2020 sont différés au bilan pendant la phase préparatoire et seront comptabilisés sur l'exercice 2020/21, conformément aux principes comptables.

La rémunération des membres actifs du Comité exécutif de l'UEFA et les indemnités après mandat versées aux anciens membres de longue date incluent les impôts à la source en accord avec le droit suisse.

Le nombre total d'employés en équivalent temps plein est le suivant:

	30.06.2020	30.06.2019
UEFA	383,2	358,7
UEFA Events SA	445,6	375,3
UEFA Club Competitions SA	0,0	0,0
EURO 2016 SAS	0,0	0,0
Apprentis	3,0	3,0
Total	831,8	737,0
– dont contrats à durée indéterminée	537,4	508,7
– dont contrats à durée déterminée	294,4	228,3

	2019/20 € 000	2018/19 € 000
12. Autres dépenses		
Voyages, hébergement et indemnités journalières	24 401	32 581
Consultance, litiges et conseils juridiques	21 767	21 714
Traductions externes et interprètes	1 486	1 759
Frais de fonctionnement	1 377	2 129
Entretien des bâtiments et sécurité	5 277	4 896
Sous-total: dépenses annuelles	54 308	63 079
Autres dépenses différées	-3 154	-2 339
Total	51 154	60 740

La rubrique Voyages, hébergement et indemnités journalières comprend toutes les dépenses pour les billets d'avion, l'hébergement à l'hôtel et les indemnités journalières des officiels et du personnel de l'UEFA. En outre, les frais de voyage liés aux arbitres et aux commissaires de match figurent à la note 9.

Les mêmes principes comptables que ceux détaillés sous la note 11 ont été appliqués aux autres dépenses afin de présenter les coûts correspondants dans l'exercice concerné.

13. Versements de solidarité

Le programme de solidarité de l'UEFA en faveur du football européen est financé par les compétitions majeures de l'UEFA, aussi bien interclubs que pour équipes nationales.

HatTrick: programme d'investissement	0	0
HatTrick: versement de solidarité annuel	33 000	31 330
Sous-total: associations membres	33 000	31 330
UCL: solidarité à l'égard des clubs non participants	109 214	128 689
UCL: solidarité à l'égard des clubs éliminés	23 275	26 975
UEL: solidarité à l'égard des clubs éliminés	68 635	79 542
Sous-total: clubs	201 124	235 206
Fondation UEFA pour l'enfance	2 890	2 881
Chèque caritatif de Monaco	1 000	1 000
Réseau Fare	655	657
Associations en détresse (assistance pour catastrophe naturelle)	500	500
Supporters Direct	369	385
CAFE (Centre pour l'accès au football en Europe)	360	357
Associations membres de l'UEFA: campagnes diverses (réfugiés et autres)	330	345
Association danoise de projets interculturels (CCPA)	320	320
Football pour tous (portefeuille)	300	315
Terre des hommes	300	302
Football Supporters Europe eV	240	241

	2019/20 € 000	2018/19 € 000
Compensation des émissions de CO ₂	186	200
Coupe du monde des sans-abri	152	153
Fédération mondiale du cœur avec Healthy Stadia	150	153
Plateforme internationale pour le sport et le développement	150	150
WWF	150	150
Tournoi international Walther Bensemann	110	0
Prix de l'Équipe de l'année	103	100
Autres dons	416	469
Sous-total: dons	8 681	8 678
Total	242 805	275 214

Les principes comptables sont expliqués en détail à la lettre j) (Versements de solidarité).

La Commission des finances approuve le budget global pour les dons. La Commission du fair-play et de la responsabilité sociale décide ensuite de l'organisation à laquelle est alloué chaque don et du montant qui est accordé.

Les dons d'un montant inférieur à EUR 100 000 sont pris en compte dans la rubrique Autres dons.

14. Produits financiers

Intérêts et produits des investissements alternatifs	10 701	10 887
Différences de change réalisées	6 158	890
Différences de change non réalisées	0	718
Total	16 859	12 495

La sécurité et une large diversification de ses contreparties figurent en tête des priorités de l'UEFA, afin de préserver au mieux ses actifs. Les contreparties de l'UEFA figurent toutes parmi les mieux notées, la conséquence étant néanmoins qu'elles offrent des rendements moins intéressants.

Le suivi des risques de contrepartie se fait sur une base mensuelle, avec l'aide d'experts externes.

15. Coûts financiers

Frais de gestion des actifs	1 530	1 459
Frais bancaires	171	143
Différences de change réalisées	0	0
Différences de change non réalisées	2 349	0
Total	4 050	1 602

Les Frais de gestion des actifs correspondent aux frais liés à l'émission, la garde et la gestion des titres et aux conseils financiers.

Notes et explications sur le bilan consolidé

		30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
16. Trésorerie et équivalents			
Sous-totaux par monnaie en équivalent euros:			
Euros	EUR	595 162	333 967
Francs suisses	CHF	12 363	7 543
Livres sterling	GBP	33 426	10 034
Dollars US	USD	91 545	57 426
Total		732 496	408 970
17. Autres actifs financiers			
Marché monétaire			
a) Titres négociables		573 078	466 967
Comptes de garantie bloqués		31	27
Autres actifs financiers courants		743 858	719 015
b) Prêts		51 855	29 287
c) Titres de placement à long terme		581 126	598 766
Autres actifs financiers non courants		632 981	628 053
Total		1 376 839	1 347 068
Conformément à la politique approuvée par le Comité exécutif de l'UEFA, des titres de placement négociables et des titres à long terme ont été acquis dans le but d'améliorer le résultat de la gestion d'actifs et, en même temps, de diversifier les actifs de l'UEFA.			
La valeur comptable des autres actifs financiers est libellée dans les monnaies suivantes et exprimée ici en équivalent euros:			
Euros	EUR	1 159 890	1 041 947
Francs suisses	CHF	58	71
Livres sterling	GBP	136 831	195 073
Dollars US	USD	80 060	109 977
Total		1 376 839	1 347 068
a) Titres négociables			
Obligations d'entreprise		362 774	326 993
Obligations à taux variable		110 011	99 974
« Medium-term notes » (bons à moyen terme négociables)		50 293	0
Titres indexés sur un risque de crédit et sur l'indice SKEW		50 000	40 000
Total		573 078	466 967
Le portefeuille d'obligations comprend 115 obligations d'entreprise bénéficiant d'une notation S&P moyenne de A et présente une durée moyenne de 3,9 ans. L'échéance de ces investissements concorde avec les obligations de l'UEFA découlant du programme HatTrick.			
Valeur de marché de ces investissements à la date de clôture		571 295	473 755
– dont des obligations d'entreprise		362 199	333 855
– dont des obligations à taux variable		109 559	99 880
– dont des « medium-term notes » (bons à moyen terme négociables)		50 081	0
– dont des titres indexés sur un risque de crédit et sur l'indice SKEW		49 456	40 020

	30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
b) Prêts		
Prêts relais aux associations	51 832	29 243
Prêts hypothécaires en faveur de membres du personnel de l'UEFA	23	44
Total	51 855	29 287
Des prêts relais portant intérêt ont été accordés dans des cas exceptionnels, pour financer des infrastructures essentielles et profitables sur le long terme aux associations membres, ou pour anticiper des paiements du programme d'investissement HatTrick avec l'approbation de la Commission HatTrick, créant ainsi une situation avantageuse pour les associations membres et pour l'UEFA.		
Des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres du personnel de l'UEFA conformément au règlement spécifique et avec les garanties usuelles (p. ex. cédula hypothécaire en faveur de l'UEFA). Le rendement de ces actifs est plus élevé que les conditions actuelles sur le marché monétaire.		
c) Titres de placement à long terme		
Obligations à taux variable	160 179	225 207
«Medium-term notes» (bons à moyen terme négociables)	149 804	75 530
Titres indexés sur un risque de crédit et sur l'indice SKEW	150 000	150 000
Produits structurés	121 142	148 029
Total	581 125	598 766
Valeur de marché des produits structurés à la date de clôture	549 910	598 461
Les titres de placement à long terme ne peuvent pas être négociés sur une base quotidienne, car ils sont sur mesure et ne sont pas cotés en Bourse. La vente de tels investissements avant la date d'échéance pourrait se solder par une perte. Cependant, la protection du capital est garantie intégralement à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé par l'émetteur.		
18. Créances		
Compétitions pour équipes nationales	196 768	77 330
Compétitions interclubs	237 958	47 146
Créances: partenaires liés au football (montant brut)	434 726	124 476
Créances douteuses	-17 171	-29 858
Créances: partenaires liés au football (montant net)	417 555	94 618
Associations: comptes courants en faveur de l'UEFA	884	1 130
TVA à recevoir	14 118	5 345
Autres	9 683	2 705
Autres créances	24 685	9 180
Total	442 240	103 798
La rubrique Créances: partenaires liés au football est divisée comme suit:		
Créances non échues	67 116	32 602
Créances échues mais non provisionnées	350 439	62 016
Créances provisionnées individuellement	17 171	29 858
Total	434 726	124 476
L'augmentation des créances échues mais non provisionnées à la date de clôture est principalement due à la conclusion tardive de la saison 2019/20 des compétitions interclubs – en août 2020 – et à la poursuite des négociations de bonne foi avec les partenaires liés au football.		

		30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
<p>Les créances relatives aux compétitions pour équipes nationales comprennent les attributions de billets aux associations membres pour l'UEFA EURO 2020.</p> <p>L'UEFA suit ses créances de très près et ne prévoit pas de pertes sur les montants pour lesquels aucune provision n'a été constituée.</p> <p>L'analyse des Créances: partenaires liés au football échues mais non provisionnées, d'après leur échéance, est la suivante:</p>			
Jusqu'à 1 mois		28 957	28 983
De 1 à 3 mois		203 820	21 180
Plus de 3 mois		117 662	11 853
Total		350 439	62 016
<p>La valeur comptable des créances est libellée dans les monnaies suivantes, en équivalent euros:</p>			
Euros	EUR	330 532	87 816
Francs suisses	CHF	3 270	4 317
Livres sterling	GBP	18 430	413
Dollars US	USD	82 494	31 930
Total		434 726	124 476
19. Charges constatées d'avance et produits à encaisser			
Charges constatées d'avance		3 390	2 134
Produits à encaisser: compétitions		14 040	9 044
Intérêts à recevoir sur la trésorerie et équivalents et sur les titres de placement à long terme		4 869	5 621
Autres produits à encaisser		0	90
Produits à encaisser		18 909	14 755
Acomptes aux fournisseurs		52 143	30 086
Stock des cadeaux		660	598
Total		75 102	47 573
20. Coûts de compétition différés			
Compétitions interclubs		8 344	6 465
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux		535 088	387 144
UEFA EURO 2020		504 737	100 853
UEFA EURO 2024		3 476	0
Autres compétitions		3 538	2 956
Total		1 055 183	497 418
– dont part courante		1 050 582	496 944
– dont part non courante		4 601	474
<p>Les frais d'organisation des compétitions qui seront jouées dans les saisons à venir sont comptabilisés conformément aux méthodes décrites à la lettre g) (Dépenses) des méthodes comptables, selon lesquelles les dépenses relatives aux phases finales sont différées puis comptabilisées au compte de résultats de l'exercice au cours duquel la grande majorité des matches du tournoi sont joués.</p> <p>En raison du report de l'UEFA EURO 2020, les coûts de la compétition différés seront comptabilisés en 2020/21.</p>			

	30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
21. Immobilisations corporelles et incorporelles		
Terrains	12 950	12 950
Bâtiments	82 264	84 591
Matériel informatique	2 195	2 605
Équipement de bureau	1 340	865
Immobilisations corporelles	98 749	101 011
Immobilisations incorporelles	17 944	14 578
Total	116 693	115 589

€ 000	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Équipement de bureau	Immobilisations incorporelles	Total
Coût						
Solde au 30.06.2018	12 950	119 275	11 504	4 898	29 892	178 519
Acquisitions		2 800	1 335	213	4 439	8 787
Cessions / radiations						0
Reclassements		106	-110	4		0
Solde au 30.06.2019	12 950	122 181	12 729	5 115	34 331	187 306
Acquisitions		1 156	1 034	784	7 439	10 413
Cessions / radiations						0
Reclassements		-4	-78	82		0
Solde au 30.06.2020	12 950	123 333	13 685	5 981	41 770	197 719
Amortissement cumulé						
Solde au 30.06.2018	0	34 297	8 863	3 690	15 874	62 724
Amortissement pour l'année		3 293	1 261	560	3 879	8 993
Cessions / radiations						0
Reclassements						0
Solde au 30.06.2019	0	37 590	10 124	4 250	19 753	71 717
Amortissement pour l'année		3 479	1 366	391	4 073	9 309
Cessions / radiations						0
Reclassements						0
Solde au 30.06.2020	0	41 069	11 490	4 641	23 826	81 026
Valeur comptable nette						
au 30.06.2019	12 950	84 591	2 605	865	14 578	115 589
au 30.06.2020	12 950	82 264	2 195	1 340	17 944	116 693

L'UEFA possède quatre bâtiments (la Maison du football européen, la Villa La Falaise, La Clairière et Bois-Bougy), tous situés à Nyon, en Suisse.

	30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
22. Dettes		
Fournisseurs	16 407	36 212
Associations, ligues et clubs	391 231	461 554
Fondation UEFA pour l'enfance	5 539	4 948
Autres	117 600	86 512
Total	530 777	589 226
<p>Le poste Autres comprend les acomptes reçus de tiers qui ne sont pas encore contractuellement exigibles et ne répondent donc pas aux critères en matière de recettes. Ceux qui sont contractuellement dus figurent en revanche dans les produits constatés d'avance.</p> <p>Le montant le plus élevé parmi les dettes de l'UEFA se réfère aux futurs paiements en faveur des associations, des ligues et des clubs.</p>		
EURO pool	188 075	218 794
UEFA Champions League Pool en faveur des clubs éliminés et des clubs non participants	111 656	130 986
Comptes courants en faveur des associations membres	24 895	54 562
UEFA Champions League: décompte final en faveur des clubs participants	6 435	14 389
UEFA Europa League: décompte final en faveur des clubs participants	44 920	11 644
Autres	15 250	31 179
Total	391 231	461 554
a) Répartition de l'EURO Pool		
Solde d'ouverture	218 794	294 499
Solidarité relative aux compétitions interclubs de l'UEFA	-10 000	0
Augmentation des provisions	0	-14 100
UEFA Nations League: projet de soutien aux infrastructures des stades	-4 219	-7 480
Compétitions pour équipes nationales 2018-22: découvert relatif aux montants garantis aux associations membres	-16 500	-17 500
UEFA Nations League: distributions supplémentaires	0	-36 625
Solde de clôture	188 075	218 794
b) Répartition de l'UEFA Champions League (UCL) Pool		
Solde d'ouverture	130 986	127 721
Montants mis à disposition en:		
– 2019/20 pour les 16 ligues ayant des équipes en UCL	87 371	0
– 2018/19 pour les 15 ligues ayant des équipes en UCL	0	102 952
– 2019/20 pour les 39 ligues sans équipe en UCL	21 843	0
– 2018/19 pour les 40 ligues sans équipe en UCL	0	25 738
Paiements effectués aux ligues durant la période correspondante	-128 544	-125 425
Total	111 656	130 986

	30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
23. Charges à payer et produits constatés d'avance		
Charges à payer		
Ce poste reflète les charges qui relèvent de l'exercice sous revue qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.		
Produits constatés d'avance		
Ce poste contient les recettes encaissées ou à recevoir qui seront reconnues dans les années financières à venir.		
Avantages du personnel (provisions pour bonus, heures supplémentaires et vacances)	12 306	17 894
Autres charges à payer	65 765	44 360
Total charges à payer	78 071	62 254
Compétitions interclubs	919 061	314 316
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	234 634	142 062
UEFA EURO 2020	1 364 027	621 406
UEFA EURO 2024	41 000	0
EURO féminin de l'UEFA 2022	8 233	0
Programme Forward de la FIFA	5 425	5 258
Autres compétitions	654	1 998
Total produits constatés d'avance	2 573 034	1 085 040
Total	2 651 105	1 147 294
– dont part courante	2 383 248	1 015 535
– dont part non courante (produits constatés d'avance)	267 857	131 759
<p>Les versements anticipés et les factures émises avant la date de clôture liés à des compétitions qui seront jouées durant l'exercice/les exercices à venir ont été comptabilisés sous Produits constatés d'avance conformément à la lettre f) (Comptabilisation des recettes) des méthodes comptables. Selon celles-ci, les recettes relatives aux compétitions sont différées et comptabilisées au compte de résultats de l'exercice/des exercices au cours duquel/desquels les matches sont joués.</p> <p>En raison du report de l'UEFA EURO 2020, les recettes de la compétition différées seront comptabilisées en 2020/21.</p>		
Produits constatés d'avance par nature		
Droits médias	2 002 514	883 980
Droits commerciaux	325 130	173 518
Billetterie et hospitalité	239 686	22 059
Autres recettes	5 704	5 483
Total	2 573 034	1 085 040

24. Provisions

€ 000	Provisions pour risque	Programme d'invest. HatTrick	Versement de solidarité annuel HatTrick	Autres provisions	Total
Solde au 30.06.2018	45 000	101 943	143 000	6 995	296 938
Provision additionnelle	15 058			683	15 741
Montant non utilisé et reporté			-1 760		-1 760
Paiements effectués durant l'exercice	-2 058	-28 003	-69 740	-2 000	-101 801
Solde au 30.06.2019	58 000	73 940	71 500	5 678	209 118
Provision additionnelle					0
Montant non utilisé et reporté					0
Paiements effectués durant l'exercice		-19 205	-71 500	-2 763	-93 468
Solde au 30.06.2020	58 000	54 735	0	2 915	115 650

Les Autres provisions comprennent les engagements pris en faveur de la Fondation UEFA pour l'enfance ainsi que les autres versements de solidarité pour les associations membres et les associations en détresse. Toutes les provisions sont évaluées à la date de clôture conformément aux méthodes comptables prévues à la lettre r) (Provisions).

	30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
Répartition du total des provisions		
Provisions pour risque	58 000	58 000
Programme d'investissement HatTrick	54 735	73 940
Versement de solidarité annuel HatTrick	0	71 500
Autres provisions	2 915	3 678
Provisions courantes	115 650	207 118
Provisions pour risque	0	0
Programme d'investissement HatTrick	0	0
Versement de solidarité annuel HatTrick	0	0
Autres provisions	0	2 000
Provisions non courantes	0	2 000
Total	115 650	209 118

Autres notes aux états financiers consolidés

	2019/20 € 000	2018/19 € 000
Activités de couverture		
Valeur non réalisée des instruments financiers détenus à des fins de couverture à la date de clôture	-11 501	-35 725
Actifs mis en gage pour engagements propres		
Montant présenté au titre de soldes de liquidités de l'UEFA pour couvrir les garanties bancaires en faveur de tiers	6 651	6 533
Engagements de leasing		
Montant total des engagements de leasing non portés au bilan	315	375
Les engagements de leasing se réfèrent à des véhicules acquis au moyen de leasings opérationnels. Les contrats de leasing ont généralement une durée initiale comprise entre trois et cinq ans.		
Honoraires de l'organe de révision		
Services liés à l'audit	173	167
Services non liés à l'audit (contrôle d'huissier lors des tirages au sort et conseil fiscal)	204	151
Passifs éventuels		
Le groupe a constitué des provisions pour risques ainsi que pour le programme HatTrick. Aucun autre passif éventuel significatif n'existait ni au 30 juin 2020 ni au 30 juin 2019.		
Événements postérieurs à la clôture		
Au 3 décembre 2020, date d'approbation des états financiers consolidés par le Comité exécutif de l'UEFA, le groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessiterait le retraitement des actifs et des passifs ou des informations complémentaires.		
Les états financiers consolidés pour 2019/20 seront soumis pour approbation au Congrès de l'UEFA le 20 avril 2021.		

Au Congrès de

Lausanne, le 3 décembre 2020

Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie, le mouvement des réserves consolidé et l'annexe, pages 2 à 28, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2020.



Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 30 juin 2020 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Fredi Widmann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Alessandro De Luca
Expert-réviseur agréé

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'UEFA

	2019/20 € 000	2018/19 € 000
Droits médias	2 593 292	3 309 393
Droits commerciaux	417 809	477 743
Recettes des droits	3 011 101	3 787 136
Billetterie	3 529	1 482
Hospitalité	256	5 768
Autres recettes	22 691	19 023
Total recettes	3 037 577	3 813 409
Distribution aux équipes participantes	-2 417 441	-3 093 056
Contributions versées aux associations	-25 693	-33 545
Dépenses liées aux événements	-82 515	-94 324
Arbitres et commissaires de match	-37 279	-39 455
Technologie de la communication et de l'information	-35 803	-32 635
Salaires et avantages du personnel	-69 928	-69 464
Amortissements	-7 664	-7 249
Autres dépenses	-35 519	-40 466
Transactions internes	-170 904	-185 680
Total dépenses	-2 882 746	-3 595 874
Résultat d'exploitation avant versements de solidarité	154 831	217 535
Versements de solidarité	-242 775	-275 100
Résultat d'exploitation	-87 944	-57 565
Produits financiers	16 569	12 743
Coûts financiers	-2 561	-1 566
Impôts	0	0
Résultat net de l'exercice	-73 936	-46 388

Le compte de résultats individuel de l'UEFA présente la situation financière 2019/20 uniquement pour l'UEFA en qualité d'association, avec les chiffres comparatifs à la date de clôture précédente. Par conséquent, les transactions des filiales n'y ont pas été prises en compte. Les refacturations entre l'UEFA et ses filiales sont présentées sous le poste Transactions internes.

BILAN DE L'UEFA

		30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
Actifs	Notes		
Trésorerie et équivalents		727 470	404 575
Autres actifs financiers	1	743 858	719 012
Créances: tiers	2	362 119	76 099
Créances: groupe		178	27 016
Charges constatées d'avance et produits à encaisser		60 828	41 862
Coûts de compétition différés	3	838 494	427 459
Actifs courants		2 732 947	1 696 023
Coûts de compétition différés	3	3 757	276
Immobilisations corporelles		97 850	99 890
Immobilisations incorporelles		15 543	12 516
Participations: groupe		2 737	2 737
Autres actifs financiers	1	632 983	628 055
Actifs non courants		752 870	743 474
Total actifs		3 485 817	2 439 497
Passifs et réserves			
Dettes: tiers	4	439 461	565 727
Dettes: groupe		63 886	31
Charges à payer et produits constatés d'avance	5	2 098 799	958 762
Provisions		115 650	207 118
Passifs courants		2 717 796	1 731 638
Produits constatés d'avance	5	267 857	131 759
Provisions		0	2 000
Passifs non courants		267 857	133 759
Passifs		2 985 653	1 865 397
Réserves non affectées		500 000	500 000
Résultat reporté		74 100	120 488
Résultat net de l'exercice		-73 936	-46 388
Réserves		500 164	574 100
Total passifs et réserves		3 485 817	2 439 497

Le bilan individuel de l'UEFA présente la situation financière au 30 juin 2020 uniquement pour l'UEFA en qualité d'association, avec les chiffres comparatifs à la date de clôture précédente. En d'autres termes, les bilans des filiales n'y ont pas été pris en compte et ont été remplacés par les participations à leur valeur historique. Par conséquent, les créances à recevoir ou les dettes à payer au groupe figurent sous les postes Créances: groupe et Dettes: groupe.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'UEFA

	2019/20 € 000	2018/19 € 000
Solde d'ouverture: trésorerie et équivalents	404 575	575 164
Différence nette de cours de change	4 046	2 006
Solde de clôture: trésorerie et équivalents	727 470	404 575
Variation du poste Trésorerie et équivalents nets	318 849	-172 595
Résultat d'exploitation avant versements de solidarité	154 831	217 535
Versements de solidarité	-242 775	-275 100
Résultats financiers	5 754	3 660
Amortissements	7 664	7 249
Mouvements nets des provisions	-93 468	-87 820
Sous-total	-167 994	-134 476
Variation nette du fonds de roulement	520 308	-261 482
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	352 314	-395 958
Variation des autres actifs financiers courants	-19 886	233 078
Variation des prêts	-22 569	-15 328
Variation des titres de placement à long terme	17 641	13 578
Dépenses d'investissement	-8 651	-7 965
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-33 465	223 363
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	0	0
Variation du poste Trésorerie et équivalents nets	318 849	-172 595

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'UEFA

Méthodes comptables

L'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse.

Ces états financiers ont été établis conformément au *Code des obligations* suisse (art. 957 à 963b CO).

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers statutaires sont cohérentes avec celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés de l'UEFA. Les méthodes comptables non spécifiées dans le *Code des obligations* suisse sont relatives aux méthodes de comptabilisation des recettes utilisées pour :

- les compétitions annuelles: recettes comptabilisées durant la période au cours de laquelle la compétition a lieu;
- les phases finales disputées tous les deux ou quatre ans: recettes entièrement comptabilisées durant la

période au cours de laquelle la compétition a commencé;

- les European Qualifiers: recettes comptabilisées sur la base du pourcentage d'achèvement, déterminé en fonction du nombre de matches joués.

Les états financiers individuels de l'UEFA sont présentés en euros mais ont également été audités en francs suisses. Ces états financiers en francs suisses et le rapport de l'organe de révision statutaire sont mis à la disposition des associations membres de l'UEFA sur demande.

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés dans un but de comparaison et de plus grande transparence.

Notes et explications sur le compte de résultats de l'UEFA

Aucune note ni aucune explication supplémentaires n'ont besoin d'être présentées dans le compte de résultats de l'UEFA conformément aux exigences du *Code des obligations* suisse.

Notes et explications sur le bilan de l'UEFA

	30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
1. Autres actifs financiers		
Marché monétaire	170 749	252 021
Titres négociables	573 078	466 967
Comptes de garantie bloqués	31	24
Autres actifs	743 858	719 012
Prêts	51 858	29 289
Titres de placement à long terme	581 125	598 766
Autres actifs financiers non courants	632 983	628 055
Total	1 376 841	1 347 067

	30.06.2020 € 000	30.06.2019 € 000
2. Créances		
Créances: partenaires liés au football (montant brut)	372 843	100 969
Créances douteuses	-17 171	-29 859
Créances: partenaires liés au football (montant net)	355 672	71 110
Associations: comptes courants en faveur de l'UEFA	884	1 130
TVA à recevoir	1 677	1 188
Autres	3 886	2 671
Autres créances	6 447	4 989
Total	362 119	76 099
3. Coûts de compétition différés		
Compétitions interclubs	1 716	1 942
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	531 868	387 004
UEFA EURO 2020	304 231	37 684
UEFA EURO 2024	3 195	0
Autres compétitions	1 241	1 105
Total	842 251	427 735
– dont part courante	838 494	427 459
– dont part non courante	3 757	276
4. Dettes		
Fournisseurs	5 926	16 728
Associations	391 231	461 553
Fondation UEFA pour l'enfance	5 539	4 948
Autres	36 765	82 498
Total	439 461	565 727
5. Charges à payer et produits constatés d'avance		
Avantages du personnel (provisions pour bonus, heures supplémentaires et vacances)	8 069	11 243
Autres charges à payer	24 863	16 217
Total charges à payer	32 932	27 460
Compétitions interclubs	910 175	314 316
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	234 634	142 061
UEFA EURO 2020	1 133 603	599 432
UEFA EURO 2024	41 000	0
EURO féminin de l'UEFA 2022	8 233	0
Autres compétitions	654	1 994
Programme Forward de la FIFA	5 425	5 258
Total produits constatés d'avance	2 333 724	1 063 061
Total	2 366 656	1 090 521
– dont part courante	2 098 799	958 762
– dont part non courante (produits constatés d'avance)	267 857	131 759

Autres notes aux états financiers de l'UEFA

			2019/20 € 000	2018/19 € 000
	30.06.2020	30.06.2019		
Participations				
UEFA Events SA, Nyon	100%	100%		
UEFA Club Competitions SA, Nyon	99,9%	99,9%		
EURO 2016 SAS, Paris (en liquidation)	95%	95%		
Nombre d'employés				
En équivalent temps plein sur une base moyenne annuelle (hors apprentis)	383,2	358,7		
Activités de couverture				
Valeur non réalisée des instruments financiers détenus à des fins de couverture à la date de clôture			-11 501	-35 725
Actifs mis en gage pour engagements propres				
Montant présenté au titre de soldes de liquidités de l'UEFA pour couvrir les garanties bancaires en faveur de tierces parties			6 651	6 533
Responsabilité solidaire				
L'UEFA est membre du groupe TVA UEFA en matière de taxe sur la valeur ajoutée en Suisse et est de ce fait conjointement et solidairement responsable vis-à-vis de l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des membres de ce groupe.				
Leasing				
Montant total des engagements de leasing non portés au bilan			315	375
Honoraires de l'organe de révision				
Services liés à l'audit			168	159
Services non liés à l'audit (contrôle d'huissier lors des tirages au sort et conseil fiscal)			31	29

Au Congrès de

Lausanne, le 3 décembre 2020

l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe, pages 32 à 37, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2020.



Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Fredi Widmann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Alessandro De Luca
Expert-réviseur agréé

Le rapport financier est publié en français, anglais et allemand. En cas de divergences, la version anglaise fait foi selon l'article 4.3 des *Statuts de l'UEFA*.



UEFA
Route de Genève 46
CH-1260 Nyon 2
Suisse